



**Service Civique  
Compte-rendu annuel d'activité  
Année 2015-2016**

**FNOGEC**

**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des  
établissements d'Enseignement Catholique.**

**Numéro d'agrément : NA-000-15-00081**

277 rue Saint Jacques  
75240 Paris cedex 05

**Secrétaire Générale : Aurélia de Saint Exupéry**

<b>Mme BARIL Armelle</b>	Chargée de mission Service Civique Tél : 01.53.73.72.39 e-mail : <a href="mailto:Service-Civique@fnogec.org">Service-Civique@fnogec.org</a>
<b>Mme Mai LE</b>	Comptable e-mail : <a href="mailto:m-le@fnogec.org">m-le@fnogec.org</a>

Le 16 février 2017



## PREAMBULE

Le dispositif du Service Civique a été lancé en 2011 dans l'Enseignement catholique avec la signature d'une convention de partenariat entre, d'une part la **FNOGEC**, l'**UGSEL**, le **SGEC** et le **CNEAP** et d'autre part l'Agence du Service Civique.



**Secrétariat Général De L'enseignement Catholique**



**Fédération Nationale des Organismes de  
gestion des établissements de  
l'Enseignement catholique**



**Conseil National de l'Enseignement  
Agricole privé**



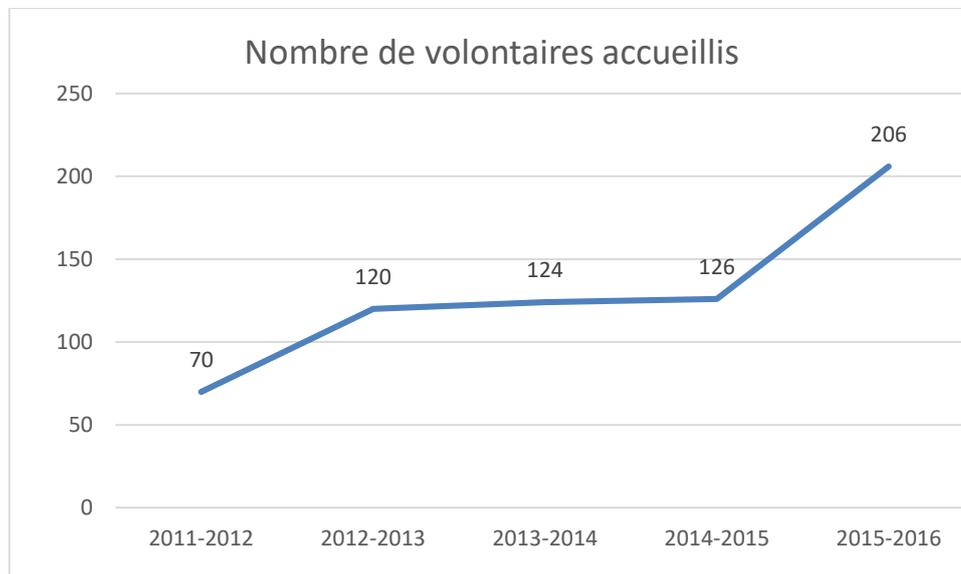
**Fédération sportive éducative de  
l'enseignement catholique**

Un agrément national unique a été délivré à la FNOGEC afin de faciliter les procédures de chaque établissement et éviter la multiplicité des agréments. Il permet ainsi de faciliter la relation avec l'Agence du Service Civique et avec l'ensemble de notre réseau.

Dans ce rapport le nom Fnogec est ainsi utilisé mais il recouvre l'ensemble des partenaires ci-dessus.



L'année 2015-2016 a constitué un cap important dans le déploiement du dispositif, affichant une progression du nombre de volontaires accueillis de 63 % entre 2014-2015 et 2015-2016.



## Présentation du réseau de l'Enseignement catholique

L'Enseignement catholique a accueilli en 2015-2016 2 069 000 d'élèves, dans 7 500 unités pédagogiques.

La FNOGEC regroupe 5 200 OGEC (Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique) associations de gestion et support juridique des établissements scolaires.

80 000 salariés de droit privé et 131 000 enseignants contractuels de droit public exercent dans les établissements scolaires et les OGEC.

Ce sont ces personnels qui vont accompagner les volontaires en Service Civique tout au long de leur mission, en tant que tuteurs et/ou accompagnateurs.

## Le périmètre de ce rapport

L'activité de notre secteur repose sur le cycle d'une année scolaire.

Afin de refléter fidèlement la réalité du dispositif tel qu'il est déployé et mis en place dans les établissements, **le présent rapport d'activité se base sur le cycle de l'année scolaire septembre 2015 à aout 2016.**



## 1ere partie : les missions de Service Civique

---

### A) Description des missions

**Les volontaires accueillis réalisent leur mission de Service Civique au sein d'établissements scolaires d'enseignement catholique, auprès d'élèves de 6 à 18 ans.**

**Les missions déployées s'inscrivent pour la plupart dans les « projets d'école ou d'établissement »**

*« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. » (Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République)*

*« L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme « des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience ». Dans ce but, elle « développe les facultés intellectuelles, exerce le jugement, introduit au patrimoine culturel hérité des générations passées, promeut le sens des valeurs et prépare à la vie professionnelle ». (Article 6 des statuts de l'Enseignement catholique en France)*

*« L'école est un lieu indispensable à la construction d'une société juste et harmonieuse. Ainsi, l'enseignement scolaire doit tendre à faire acquérir à l'élève des techniques, des connaissances, des structures mentales et des méthodes intellectuelles, des attitudes morales et sociales qui lui permettent de s'épanouir dans sa personnalité et de s'insérer dans la communauté humaine comme un membre utile ». (Article 7 des statuts de l'Enseignement catholique en France).*

Le projet éducatif est le garant de l'unité de l'école, de la communauté qui la constitue et de sa mission.

Le projet éducatif et le projet d'établissement sont deux éléments de référence qui doivent guider l'action des membres de la communauté éducative.

Chaque établissement définit son projet éducatif. Il a pour objet la formation et l'épanouissement des élèves et prend en compte toutes les dimensions de la vie de l'établissement.

Le projet d'établissement fixe quant à lui concrètement les objectifs à atteindre, en fonction du projet éducatif. Il énonce également les valeurs qu'il souhaite mettre en œuvre. Il est relié au projet pédagogique, qui précise les méthodes pédagogiques, mais aussi les actions concrètes que les équipes valorisent ou développent sur le terrain pour y parvenir. Il est réalisé pour une durée de 3 à 5 ans.



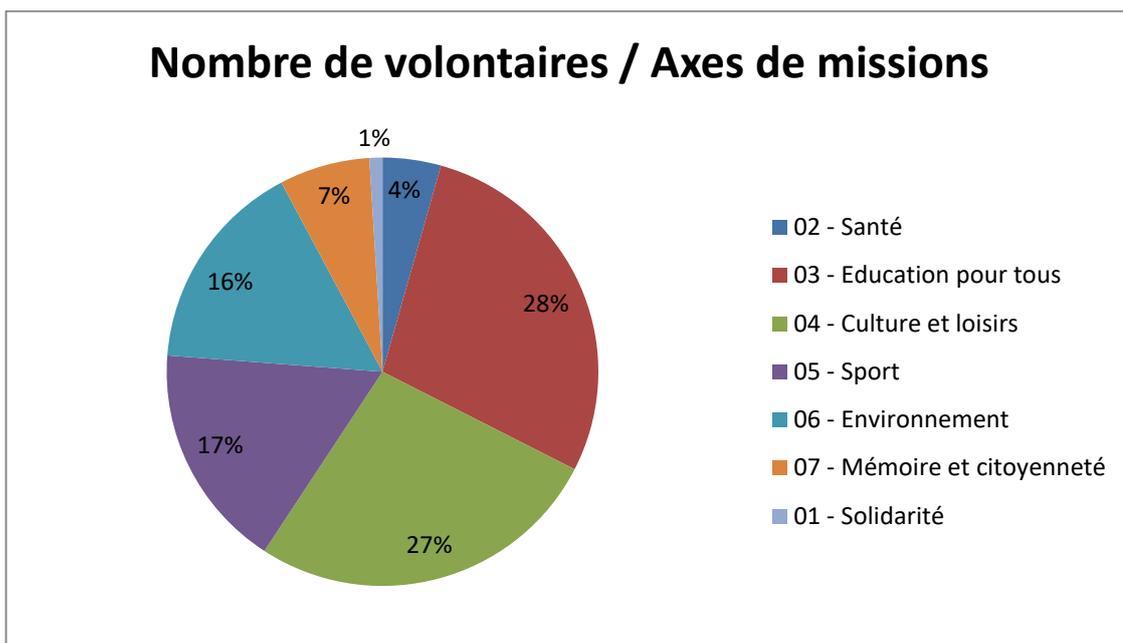
Les volontaires peuvent également collaborer à des événements ou programmes nationaux du Ministère de l'éducation nationale comme la Cordée de la réussite, le dispositif E3D (*Ecole* ou *Etablissement en Démarche globale de Développement Durable*), le projet *Ecole 21*.

En cela, les missions peuvent permettre de poursuivre des projets déjà existants et de démultiplier l'impact de ces projets, tout en innovant dans les moyens pour y parvenir, ou de lancer de nouveaux projets.

D'autres missions peuvent être construites autour de sujets qui peuvent être liés à l'actualité, aux événements régionaux ou locaux ou simplement pour répondre à une forte envie de faire aboutir un projet porté par l'équipe éducative et le chef d'établissement en y associant les élèves.

L'ensemble de ces actions implique tous les acteurs de la communauté éducative et y associe le volontaire en Service Civique.

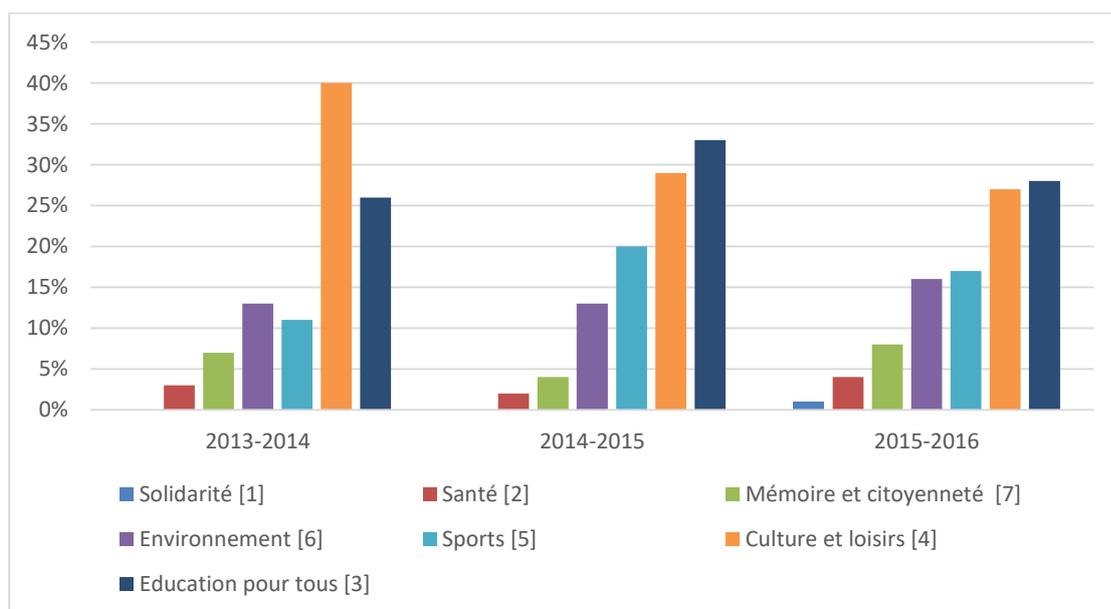
Répartition des missions par « axe »



« Education pour tous » et « culture et loisirs » ont été les axes de missions les plus mis en œuvre par les établissements sur l'année 2015-2016, comme chaque année.



Les missions prioritaires	Nombre volontaires	Les activités confiées aux volontaires
<b>Éducation pour tous</b>	55	Animation d'ateliers de soutien scolaire aux élèves en difficulté ou en situation défavorisée.
<b>Culture et loisirs</b>	56	Participer à la mise en place d'expositions culturelles ou de spectacles ; Organisation de sorties culturelles (théâtre, musée, exposition) ; Animation d'ateliers de découverte des livres.
<b>Sport</b>	35	Participer au développement de nouvelles activités sportives ; Participer à l'organisation de rencontres sportives (tournois) ; Sensibiliser les élèves à la pratique d'une activité physique ; Favoriser l'accès au sport pour tous.
<b>Environnement et développement durable</b>	33	Éco médiation pour l'obtention du label « éco-école », découverte de l'environnement aux élèves par des randonnées pédestres ou autres sorties. Sensibiliser les élèves et les parents au développement durable.
<b>Mémoire et citoyenneté</b>	16	Participer à des actions de médiation à la citoyenneté ; Participer à des projets contribuant à la prise de responsabilité Civique.
<b>Santé</b>	9	Participer à l'information et prévention des risques liés aux addictions (drogues, tabac, alcool, jeux vidéo...) ; Participer à des actions en faveur de l'éducation à la nutrition (ex : « semaine du goût ») .
<b>Solidarité</b>	2	Promouvoir l'ouverture internationale et interculturelle auprès des élèves/étudiants de l'établissement, notamment par des actions et des outils d'éducation au développement, à la citoyenneté et à la solidarité internationale.
<b>Total volontaires</b>	206	



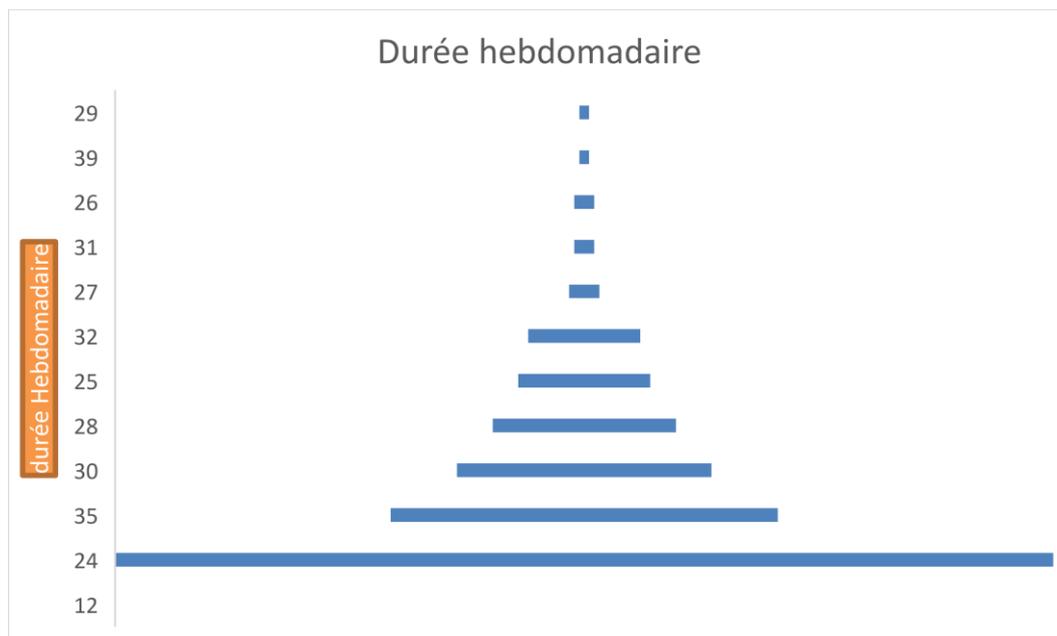
On observe malgré tout que les axes de mission choisis se nivellent par rapport aux deux années précédentes et cette année nous avons mis en place pour la 1<sup>er</sup> fois une mission de solidarité.



## B) Conditions d'exercice des missions

En moyenne les volontaires sont présents dans les établissements 4 jours par semaine, dans la mesure où leur activité est en lien avec les élèves et correspond donc aux périodes d'ouverture de l'établissement. Les missions sont le plus souvent de 24 heures.

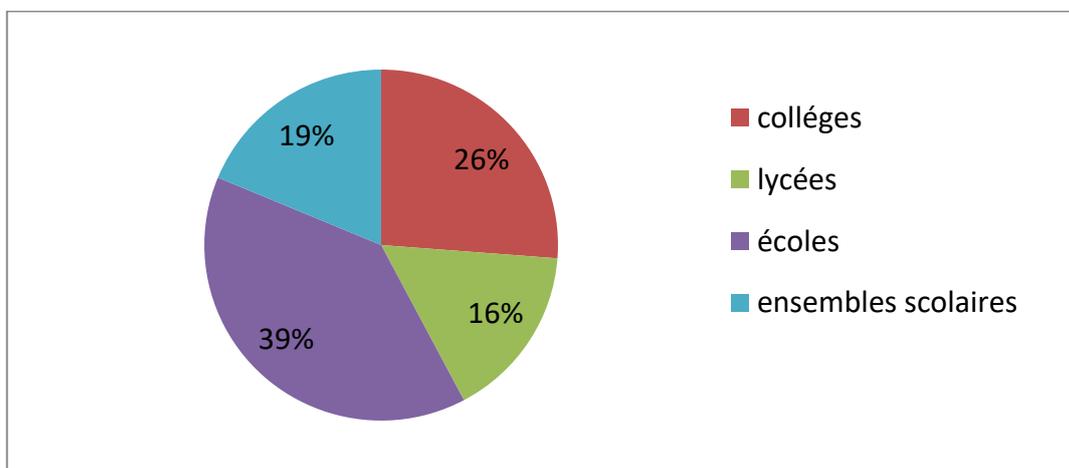
Les horaires sont adaptés pour les volontaires qui poursuivent leurs études (en fonction des cours et des examens) et pour ceux occupant un emploi.



En raison du rythme scolaire les missions peuvent être temporairement suspendues pendant les congés scolaires. Afin de respecter la durée hebdomadaire contractuelle de la mission, les emplois du temps peuvent être modulés en tenant compte des disponibilités du volontaire.

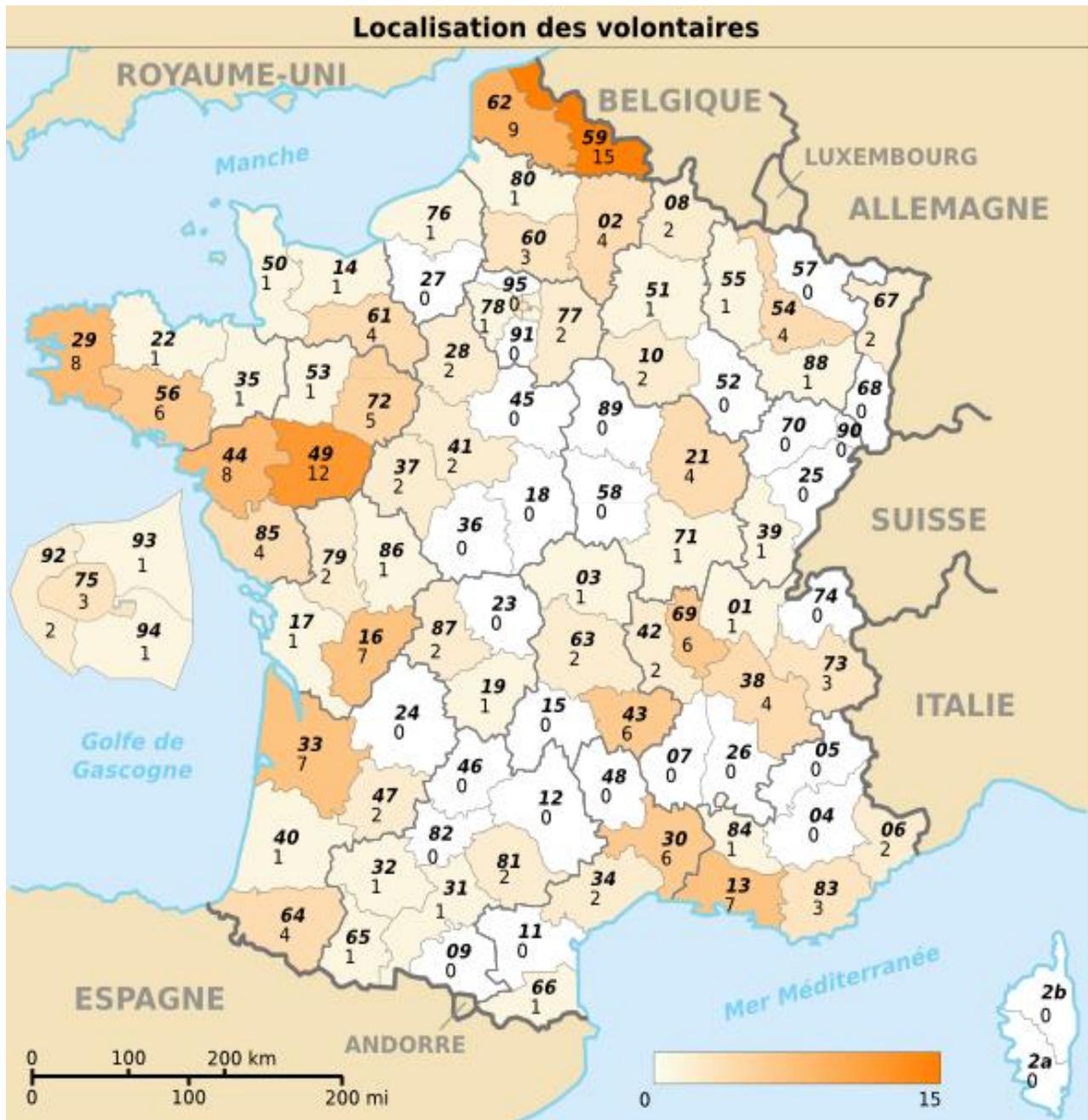
Aucun volontaire étranger n'a été accueilli dans le cadre de la réciprocité.

La typologie des établissements d'accueil est représentée par ce diagramme.



La FNOGEC veille à garantir à chaque volontaire des conditions d'accueil optimales. A ce titre, chaque établissement ne peut en principe accueillir plus d'un volontaire. A titre exceptionnel des ensembles scolaires de taille importante ont pu accueillir deux volontaires parce qu'ils avaient la capacité de mobiliser un tuteur par jeune. Ces cas restent très minoritaires.

Toutes les missions se sont déroulées en France et dans les départements d'outre-mer, et se sont exercées au sein d'un seul établissement scolaire, de façon continue.



Les volontaires sont répartis sur la quasi-totalité du territoire national, y compris sur les territoires d'Outre-mer (6) (non représenté sur la carte)



**Chaque volontaire effectue sa mission au sein d'une équipe composée de salariés (personnels de vie scolaire) et d'enseignants.**

Ils sont parfois amenés à être en lien avec les parents d'élèves ou les bénévoles de l'établissement et également avec des structures extérieures (associations, collectivités locales...).

Il est à noter que le bénévolat est une des caractéristiques essentielles de l'Enseignement catholique. Il s'exerce sous différentes formes que ce soit par la participation à des activités au sein de l'école ou par le fonctionnement de la vie associative au sein de l'établissement. (Association des parents d'élèves APEL, Fédération sportive UGSEL ...).

**Les établissements considèrent le jeune comme un volontaire, sans ambiguïté.**

Cette reconnaissance peut s'expliquer par le développement d'une culture du Service Civique au sein de notre réseau.

L'expérience que la Fnogec tire de chaque campagne (6ème depuis 2011) nous permet d'identifier des points de vigilance et ainsi d'adapter et d'améliorer nos communications. Les journées d'information et les journées de formation tuteurs nous permettent également de présenter avec complétude le dispositif. Les volontaires sont ainsi reconnus comme tel et exercent leur mission dans ce cadre, sans ambiguïté.

**Dans toutes les missions, le volontaire est en contact avec les élèves** qui sont les principaux bénéficiaires, mais également avec les parents d'élèves, l'équipe enseignante et le personnel de vie scolaire.

Lors des journées de formation civique et citoyenne et de PSC1, les volontaires sont amenés à rencontrer l'ensemble des partenaires de la Fnogec, que sont le Sgec, le Cneap et l'Ugsel.

**90 % des missions se sont déroulées sans aucune difficulté.** Celles rencontrées ont trait à des soucis relationnels et d'irrespect des règles de fonctionnement propres à l'établissement scolaire.



## 2eme partie : les organismes recourant à la mise à disposition de volontaires auprès d'organismes tiers non-agrèés

---

**L'agrément national unique délivré à la FNOGEC facilite les procédures pour chaque établissement et évite la multiplicité des agréments.**

Ce fonctionnement leur simplifie la procédure et allège leurs contraintes administratives. Ils bénéficient d'un appui technique quotidien de la part de la FNOGEC à toutes les étapes du Service Civique.

**L'ensemble des volontaires a été mis à disposition d'établissements scolaires associés à l'Etat par contrat, excepté 2 volontaires.** *La liste des établissements figure en annexe.* Nous n'avons pas accueilli de volontaires venant d'autres organismes agréés.



Les modalités d'organisation entre la Fnogec et les structures d'accueil sont les suivantes.

Avant la mission		Pendant la mission		Après la mission	
Moyens	Acteurs	Moyens	Acteurs	Moyens	Acteurs
Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC	Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC	Mise en place d'une source d'information commune et de procédures.	FNOGEC
Mise à disposition d'outils pratiques pour constituer un projet de mission	FNOGEC	Tutorat et accompagnement des volontaires au quotidien	Etablissement d'accueil	En fin de mission : synthèse sous forme d'entretien	Etablissement d'accueil
Elaboration du projet de mission	Etablissement d'accueil : chef d'établissement – tuteur-équipe pédagogique	Réalisation de la *formation Civique et citoyenne *formation au tutorat *PSC1	FNOGEC et partenaires	Réalisation du bilan nominatif	Etablissement d'accueil
Examen des projets déposés par les établissements et validation	FNOGEC et partenaires	Réalisation de l'ensemble des déclarations (formation Civique et citoyenne, attestations de présences, rupture de contrats...) à partir du logiciel ELISA.	FNOGEC	Accompagnement du volontaire dans son projet personnel à l'issue de sa mission	Etablissement d'accueil
Mise en ligne de l'offre de mission sur le site de l'Agence	Etablissement d'accueil	Aide et assistance des établissements pour toute question relative au Service Civique, d'ordre administratif, juridique ou financier.	FNOGEC	Questionnaire à remplir sur le bilan de la mission, destinée à la Fnogec	Etablissement d'accueil
Recherche et sélection du volontaire	Etablissement d'accueil	Relais des informations destinées aux volontaires diffusées par l'Agence du Service Civique	FNOGEC		
Edition de l'ensemble des documents contractuels	FNOGEC				

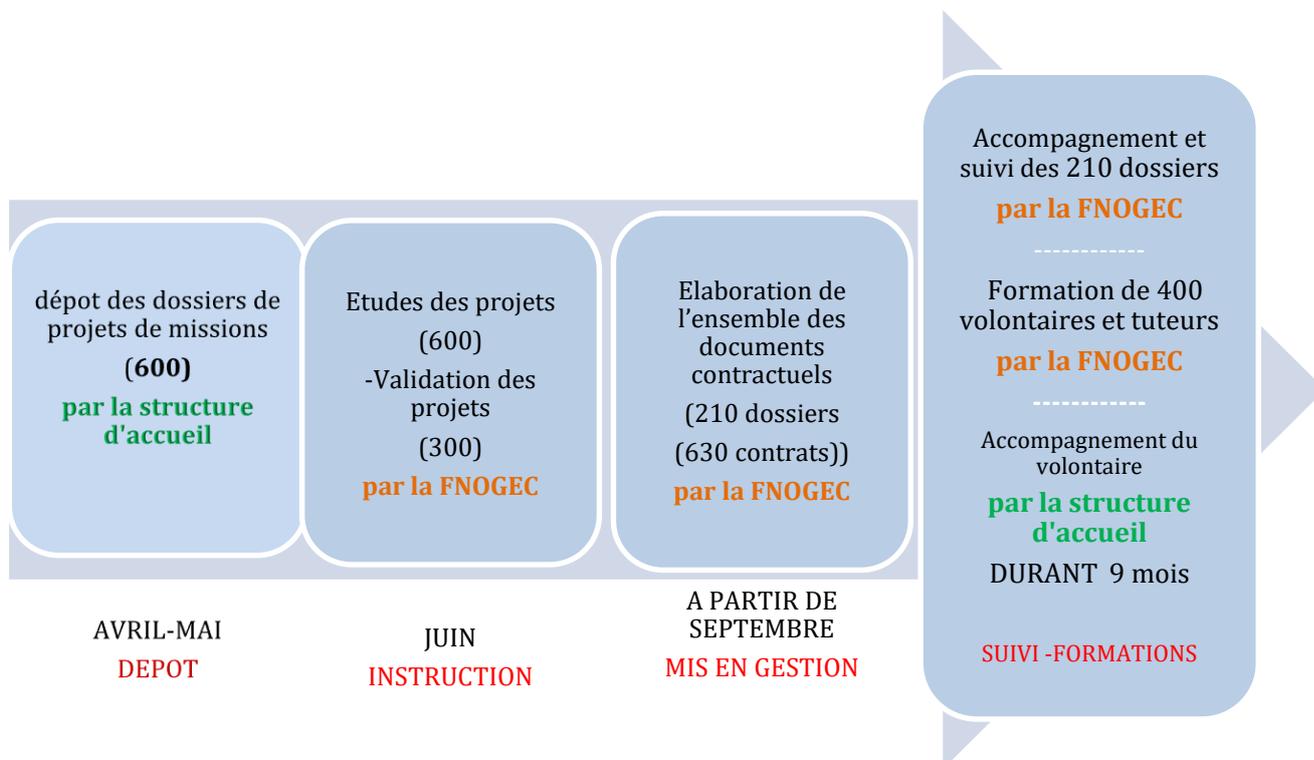


Dispensés de la plupart des tâches administratives, les établissements peuvent se consacrer à la mise en œuvre du projet, au suivi de la mission et à l'accompagnement du volontaire.

**La Fnogec et ses partenaires examinent et valident chaque projet de mission** (600 déposés) avec soin afin de s'assurer que les missions correspondent à l'esprit du Service Civique et aux axes de mission contenus dans l'agrément.

Une fois le candidat sélectionné l'établissement monte le dossier du volontaire et y porte la description de la mission. **Ce descriptif est ensuite repris par la Fnogec et porté dans la convention de mise à disposition. A cette étape, la Fnogec procède à un 2<sup>em</sup> contrôle de la mission.**

**Les principales étapes de la campagne ont été les suivantes :**



La campagne de Service Civique a été lancée le 24 avril 2015 par la Fnogec, informant l'ensemble des établissements scolaires du territoire, du dispositif mis à leur disposition.

Chaque étape du processus donne lieu à une ou plusieurs procédures pour faciliter les démarches.

La FNOGEC met à disposition des établissements, sur son site internet

(<http://www.fnogec.org/politique-sociale/Service-Civique>) l'ensemble des informations, procédures et outils.

Une adresse e-mail dédiée au Service Civique ([Service-Civique@fnogec.org](mailto:Service-Civique@fnogec.org)) a également été créée afin de faciliter les relations avec les établissements.

[Voir exemples de mode opératoire en annexe](#)



**Les 100 € versés mensuellement par l'Etat reviennent à la FNOGEC.**

Cette somme permet à la FNOGEC, porteur de l'agrément, d'assurer les frais de structure, de gestion et de suivi des dossiers de chaque volontaire. La FNOGEC est le seul interlocuteur de l'Agence du Service Civique et de l'Agence de Service et de Paiements. Elle effectue ainsi toutes les démarches administratives liées à l'accueil d'un volontaire.

**L'aide versée par l'état pour les formations est versée également à la Fnogec, qui prend intégralement en charge les frais** inhérents (frais de transport, hébergement, location de salle, restauration, intervenants, édition de supports d'information, etc.).



## 3eme partie : le tutorat

---

La Fnogec envoie le « guide du tuteur » par mail à chaque tuteur en tout début de mission.

### A) Tuteurs et formation

**Deux sessions de formation de tuteurs ont eu lieu le 7 janvier 2016 et le 15 février 2016. Ces formations ont été organisées par la Fnogec.**

**79 tuteurs ont assisté à ces formations, et aucune autre formation n'a été suivie.** Il convient de préciser que l'activité d'accompagnement et d'encadrement des volontaires fait partie intégrante de l'activité professionnelle au quotidien de chaque tuteur.

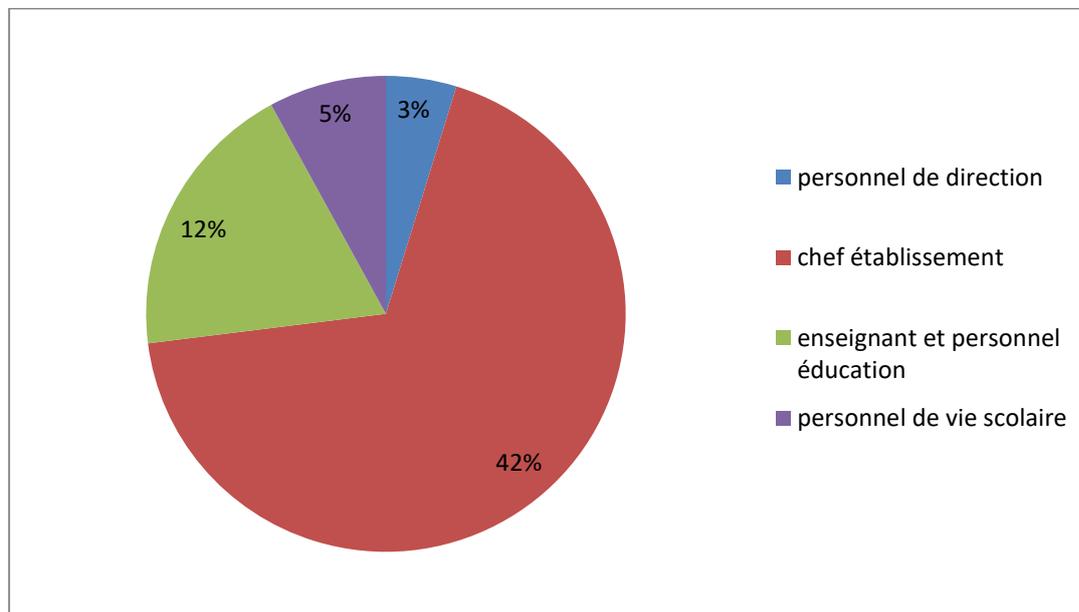
Le thème de cette journée était « l'accompagnement du projet d'avenir ». Nous avons présenté entre autres différentes voies de formations possibles au sein de l'Enseignement catholique. Un atelier participatif a également permis aux tuteurs d'échanger afin de faire émerger les bonnes pratiques.

**L'ensemble des tuteurs travaille dans l'établissement scolaire d'accueil avec un statut soit de salarié de droit privé (personne de direction, de vie scolaire, chef d'établissement) soit d'enseignant (contractuels de droit public).**

### B) Organisation du tutorat

**La Fnogec n'intervient pas dans le choix du tuteur, la décision en revient uniquement à l'établissement.**

Ils sont pour la plupart chefs d'établissements.



**Les tuteurs consacrent 7 heure par mois à l'accompagnement du volontaire.**

**Chaque volontaire est accompagné par un seul tuteur.**

Les volontaires sont intégrés à part entière dans la communauté éducative. Ils sont de ce fait également accompagnés et suivis de manière informelle par un ensemble d'acteurs qui ne sont pas directement leur tuteur désigné.



### C) Projet d'avenir et devenir des volontaires

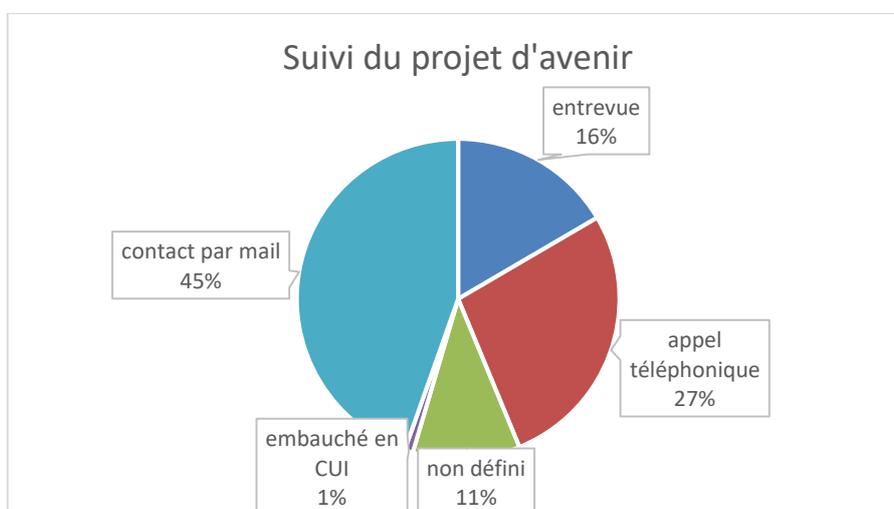
Un questionnaire est rempli en fin de mission par le tuteur et le volontaire. Ce formalisme permet de mettre en œuvre l'engagement de suivre le volontaire après sa mission. Par ailleurs il permet de recueillir de nombreuses informations sur le déroulement de la mission. 65 % des questionnaires ont été remplis et retournés.

**Le suivi des volontaires au cours de la mission se déroulent pour la plupart en entretien individuel (77 %) ou lors de réunion d'équipe, sans qu'il en résulte dans la plupart des cas de document écrit.**

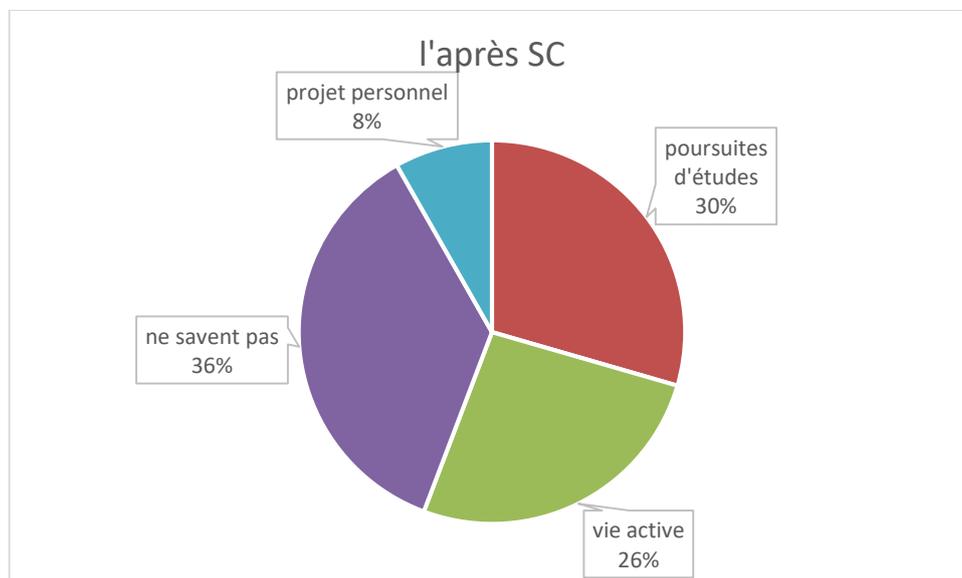
**90 % des missions se sont déroulées sans difficulté.** 4% des structures d'accueil ont été amenés à sensibiliser les volontaires par rapport à des comportements relationnels inadaptés avec les reste de l'équipe ou par rapport à des attitudes de non-respect des règles internes de la structure. Ces difficultés se sont résolues lors d'entretien.

**Le projet d'avenir est abordé lors des différents entretiens avec le tuteur. Lors des formations civiques, un questionnaire est remis à chaque volontaire afin d'identifier leur projet.**

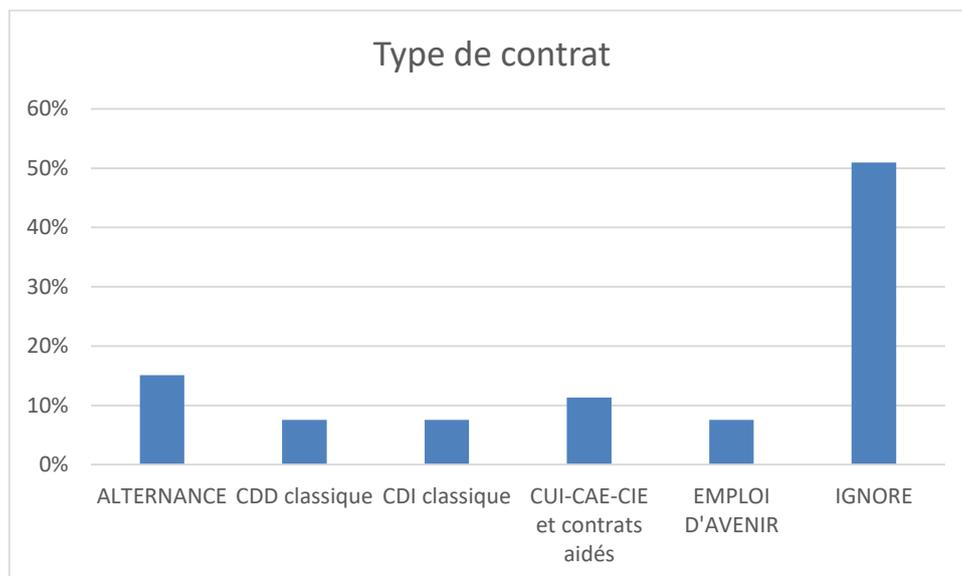
**En fin de mission, le suivi du volontaire est assuré principalement par mails et par échanges téléphoniques.**



### Plus de la moitié des volontaires a défini son projet en fin de mission



### 50 % de ceux qui vont entrer dans la vie active ont conclu ou sont sur le point de signer un contrat de travail.





## 4eme partie : les volontaires

---

### A. Choix des volontaires

**206 volontaires ont été accueillis sur 220 accordés correspondant à un accroissement de 63 % par rapport à 2014-2015.**

Dans le respect de la procédure de l'Agence du Service Civique, **tous les établissements ont mis en ligne leur offre de mission sur le site du Service Civique.**

**Certains établissements ont utilisé d'autres moyens** : affiches, associations locales, divers services d'accueil et d'orientation des jeunes, relations.

En moyenne **12 candidatures ont été déposées** par annonce (pouvant aller de 1 à 60 candidatures)

**La grande majorité** des établissements a reçu **les candidatures via le site internet** du Service Civique.

**Les difficultés de sélection** des candidats s'expliquent dans la plupart des cas par **la qualité de leur profil**. De nombreux profils de qualité sont trop éloignés de la mission envisagée. La deuxième difficulté est le nombre restreint de candidatures.

**Les candidats présélectionnés** sur CV ont ensuite fait **l'objet d'entretien en face à face** pour la plupart d'entre eux.

Pour l'ensemble des établissements, **le critère essentiel** de sélection était **la motivation**, combiné avec la connaissance du milieu (animation et enfants)

### B. Accueil des volontaires

Les salariés et les enseignants de l'établissement sont tous informés de l'arrivée du volontaire, tout particulièrement les personnes qui sont associées à la mission.

Chaque volontaire a bénéficié dans son **établissement d'une phase d'intégration individualisée** visant à le préparer à l'exercice de sa mission, sous les formes suivantes :

- Présentation du volontaire à l'équipe lors de réunion, notamment réunion de pré-rentree ;
- Accompagnement renforcé durant les premiers jours de la mission ;
- Un parcours d'intégration et de découverte piloté par le tuteur : présentation de l'établissement, de l'équipe, des acteurs et des partenaires de la mission, des parents d'élèves le cas échéant.

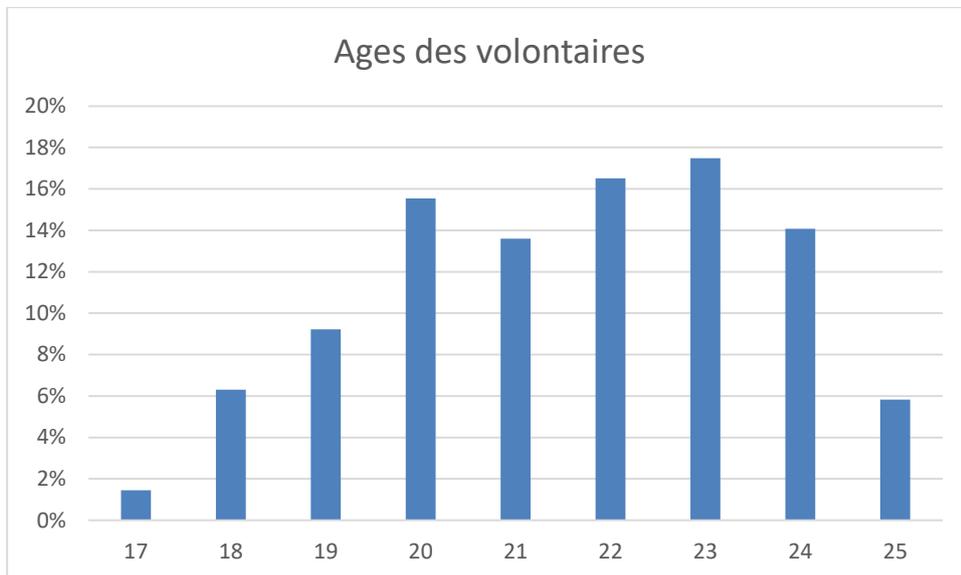
**Ces actions d'intégration** ont été réalisées sur **15 jours** en moyenne.

Les activités confiées aux volontaires peuvent évoluer au cours de la mission au moment des différents points d'étapes, afin d'adapter le profil du volontaire à la mission initialement prévue.

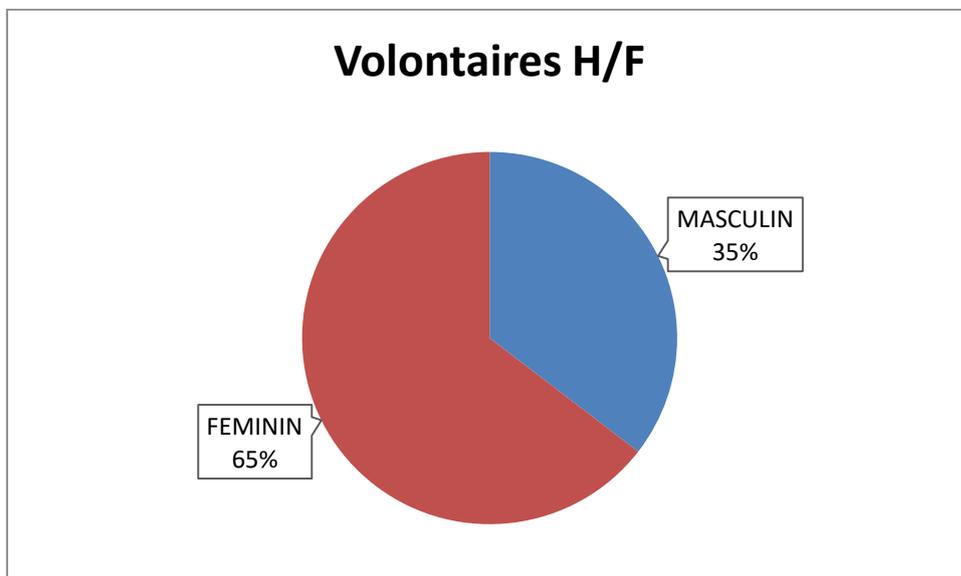


### C. Profil des volontaires

La moyenne d'âge en début de mission est de **21.5 ans**



L'écart F/H est constaté également dans notre branche d'activité où les femmes représentent près de 75 % des effectifs salariés.



On constate cependant une évolution par rapport à l'an passé où le sexe féminin représentait 70 %



**L'accompagnement de jeunes en établissements scolaires ne rend pas facile l'accueil de volontaires sortis très tôt du système scolaire.** Rappelons que 61% des missions sont exercées dans des collèges et/ou lycées. Nous sommes particulièrement attentifs sur ce point, et insistons auprès des établissements scolaires au moment de la sélection du candidat, qu'ils effectuent eux-mêmes.

Niveau	Niveau national		% 2014-2015	% en 2013
	en 2014	% 2015-2016		
Sortie avec un diplôme de niveau supérieur à Bac+2 (I, II)	27%	32 %	28%	35%
Sortie avec un diplôme de niveau Bac+2 (III)	16%	28 %	25%	18 %
Sortie de terminale avec le Bac, ou abandon des études supérieures sans diplôme (IV)	34%	35 %	36%	39 %
CAP-BEP validé (V)	6%	1 %	4%	5 %
Sortie en cours de terminale ou Bac non validé (IV)	6%	2 %	2%	-----
Sortie en cours de dernière année de CAP-BEP, sans valider de diplôme (V)	3%		2%	-----
Sortie en cours de seconde ou première (V)	2%	1 %	2%	-----
Sortie en 3eme (Vbis)	2%		0%	3 %
Sortie en cours de CAP-BEP avant la dernière année (Vbis)	2%	1 %	1%	

**Aucun volontaire présentant un handicap n'a effectué de mission.**

#### **D. Ruptures de contrats**

26 départs anticipés ont été enregistrés soit 12 % sur le total des volontaires

Motifs de rupture	Nombre de volontaires
Commun accord (volontaires souhaitant interrompre leur mission pour des raisons personnelles)	11
Embauche en contrat de plus de 6 mois ou CDI	8
Faute grave	1
Embauche en CDD moins de 6 mois	5
Abandon de poste	1



## Seme partie : la formation civique et citoyenne

---

### A. Volet pratique : formation PSC1

L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre **UGSEL** est une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

Par un avenant du 09 mars 2012, l'UGSEL a souhaité s'engager dans le dispositif de l'engagement de Service Civique et a signé par un avenant une convention de partenariat entre l'agence du Service civique, le SGEC, le CNEAP et la FNOGEC.

Elle est également agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation Prévention et Secours Civiques. Ainsi l'**UGSEL** a délivré la formation aux premiers secours de niveau 1 aux volontaires qui n'étaient pas déjà titulaires du diplôme.

Deux sessions de formation ont eu lieu à Paris, dans les locaux de l'Enseignement catholique 277 rue Saint Jacques 75005 PARIS, **les 6 janvier et 16 janvier 2016** permettant à l'ensemble des volontaires d'être diplômés, un certain nombre d'entre eux l'étant déjà avant leur mission.

### B. Volet théorique Formation Civique et Citoyenne

Dans l'Enseignement catholique, cette formation est organisée au niveau national par les partenaires du dispositif (SGEC, FNOGEC, CNEAP et UGSEL) qui disposent en interne des compétences requises pour assurer ces formations. Elle donne l'occasion de réunir l'ensemble des volontaires en Service Civique au sein de l'Enseignement catholique ainsi que leurs tuteurs.

Deux sessions de formation d'une journée ont eu lieu **les 7 et 15 janvier 2016** dans les locaux de l'Enseignement catholique 277 rue Saint Jacques 75005 PARIS.

Lors de cette journée, les volontaires ont pu :

- D'une part échanger autour du thème **de l'environnement** (thème contenu dans le référentiel du Service Civique)
- D'autre part, bénéficier d'un accompagnement dans la détermination et la préparation de leur projet personnel à l'issue de la mission. Cet accompagnement a pris la forme d'une série de conseils pratiques (comment constituer un réseau professionnel, comment capitaliser les compétences acquises dans le cadre du Service Civique et valoriser ces dernières sur le marché du travail, etc.).

Une clé USB contenant des informations sur notre branche d'activité et ses métiers a été remise à cette occasion à chaque volontaire.

**Vous trouverez en annexe le programme des journées, le flyer Métiers de l'Enseignement et de la vie scolaire et le questionnaire CQP**



## 6eme partie : le Service Civique au sein de votre structure

---

### A. Organisation interne pour la gestion et suivi du Service Civique.

Comme expliqué précédemment, la FNOGEC, le SGEC, l'UGSEL et CNEAP travaillent en partenariat.

Ce partenariat au sein de l'Enseignement catholique permet de mutualiser les expertises et les moyens de chacun au Service de l'engagement de Service Civique.

L'agrément national unique facilite les procédures pour chaque établissement et évite la multiplicité des agréments.

La répartition des tâches a été longuement exposée dans le paragraphe sur « Les organismes recourant à la mise à disposition de volontaires auprès d'organismes tiers non-agrérés »

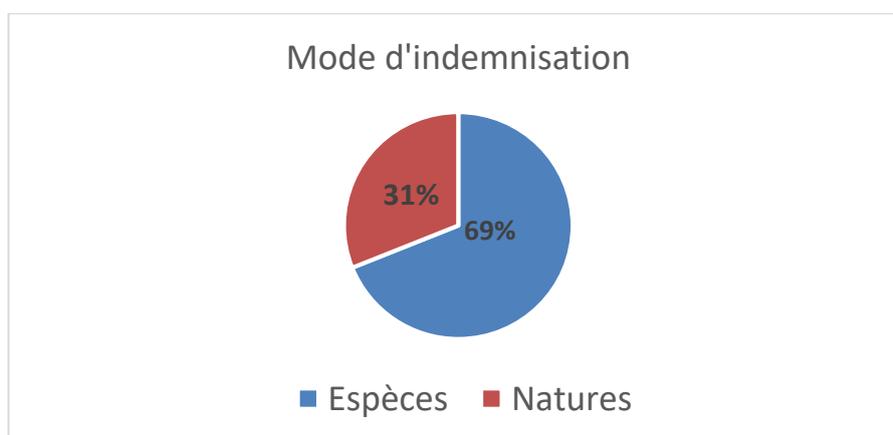
La charge de travail pour l'ensemble des tâches accomplies par la FNOGEC et ses partenaires est estimée en moyenne à 2 ETP.

Dans la période considérée, 90 % des dossiers ont été élaborés après la date de début de contrats entraînant des retards de paiements de plus d'un mois. L'augmentation du nombre de contrats (+ 63 %) par rapport à l'année précédente, le délai court laissé entre la sélection du volontaire et le début de la mission et la forte mobilisation des établissements scolaires dès le début de la campagne expliquent cette situation. Pour pallier à cette situation, nous avons demandé aux établissements scolaires concernés de verser une avance à leur volontaire afin qu'ils ne soient pas pénalisés par ce retard.

### B. Les frais

**Les prestations complémentaires de 106.31 € versées le sont principalement en espèces.**

Ces dépenses sont identifiées généralement dans les comptabilités des établissements dans « autres charges de gestion courante ». Le montant est limité au forfait de la prestation complémentaire de 106.31 €



La majorité des paiements effectués en nature l'est sous forme de repas.



**Les 100 euros versés par l'Etat par mois** ont permis à la FNOGEC, porteur de l'agrément, de financer les frais de structure pour la gestion et le suivi des dossiers, et de financer la préparation et la mise en place des quatre journées de formation à destination des tuteurs et des volontaires.

Comme expliqué précédemment, ces ressources financent aussi 2 personnes à temps plein, incluant des salariés intervenants pendant les périodes de préparation et de délivrance des formations.

Les couts comptabilisés sont identifiés dans des comptes de frais de colloques et conférences et en comptabilité analytique.

Le cout direct global de formation PSC1 et FCC se monte à 42 910 € (n'incluant pas les couts de personnel), réparti comme suit :

Location salles	3 460
Hébergement et repas	11 138
Remboursement de frais de déplacement	15 792
Intervenants sur le thème de l'environnement	10 722
Promotion des journées	1 798
	42 910

### **C. La communication et la valorisation**

La FNOGEC et ses partenaires ayant pour objectif de développer le dispositif sur le territoire et d'accompagner au mieux les structures d'accueil promeuvent ses actions par différents moyens.

La FNOGEC a organisé le **21 mars 2016 une journée d'information** et des ateliers sur le Service Civique destinée aux établissements scolaires intéressés par l'accueil de volontaires. 100 établissements scolaires représentés par des chefs d'établissement ou de futurs tuteurs étaient présents.

**Vous trouverez en annexe les 2 power point présentés**

La Fnogec organise tout au long de l'année pour ses adhérents **des journées d'information ou des ateliers** sur les sujets d'actualités propres à ses pôles d'activités (pôle Service Civique, social, gestion, immobilier, fonctionnement associatif .... ).

**Le site de la FNOGEC** comporte une rubrique dédiée au Service Civique, alimentée et mise à jour en permanence. Elle comporte également des informations d'ordre général sur le Service Civique et le rapport d'activité. <http://www.fnogec.org/politique-sociale/Service-Civique>

La FNOGEC et le SGEC **publient des magazines** mensuels à destination de leurs adhérents.

L'ARC BOUTANT, publié par la FNOGEC, relaie les différents temps forts du Service Civique. Ce magazine distribué nationalement est destiné à tous les membres de notre réseau.

Le SGEC publie mensuellement ECA. Ce magazine est également un relai d'information sur le Service Civique.



Le dispositif du Service Civique au sein de l'Enseignement catholique est basé sur **un partenariat** entre la **FNOGEC**, l'**UGSEL**, le **SGEC** et le **CNEAP** depuis 2011.

Le fondement même de nos activités respectives nous donne les compétences et les moyens de mettre en œuvre le Service Civique, sans qu'il soit nécessaire de recourir ou de s'appuyer sur un partenariat extérieur.

**Les jeunes ont participé aux rassemblements organisés par la FNOGEC**, lors des journées civiques et citoyennes et de PSC1 les **6 et 7 janvier, et 15 et 16 janvier 2016**. Ces journées constituent des temps forts d'échanges.

#### **D. Les impacts**

D'une manière générale, le Service Civique est vécu par les volontaires comme un véritable tremplin dans leur projet personnel quelles que soient les motivations qui les ont amenées à s'inscrire dans le dispositif :

- Enrichissement personnel par des projets d'aide et d'entraide à dimension sociale : mener une action en faveur des autres et donner ainsi du sens à son action ;
- Définir ou affiner un projet personnel en bénéficiant de conseil et de l'assistance d'un tuteur ;
- Constituer un réseau professionnel ;
- Valoriser son expérience dans le cadre du projet professionnel : le Service Civique est de plus en plus reconnu sur le marché du travail. Le volontaire pourra mettre en avant les valeurs véhiculées par le Service Civique (entraide, partage et dépassement de soi) ;
- Les missions dans les établissements scolaires et le contact de publics différents (élèves, équipe éducative, parents d'élèves, associations...) permettent aux volontaires d'acquérir de l'assurance et de la confiance.

Les établissements d'accueil soulignent quant à eux de manière quasi unanime l'apport considérable des volontaires dans la vie de leur structure.

- Les volontaires sont motivés, impliqués, dynamiques, innovants, ils apportent des idées nouvelles à l'établissement ;
- Développer des projets nouveaux qui n'auraient pas pu voir le jour sans le concours d'un volontaire ou concrétiser des projets existants ;
- Fédérer une communauté éducative et des élèves autour d'un projet ;
- Valorisation et enrichissement des tuteurs via l'accompagnement d'un volontaire ;
- Lorsqu'ils sont enseignants permettre au tuteur de porter un autre regard sur les jeunes que celui d'enseignant ;
- Permettre un éventuel recrutement à l'issue de la mission.

Les missions exercées en dehors du programme d'enseignement, ainsi que l'animation de ces activités réalisées par des jeunes sont très appréciées des élèves. Les élèves participent à des projets innovants.



## Observations

---

### Les points que nous devons ou souhaitons modifier sont

- Se doter de moyens supplémentaires sur la période d'élaboration des contrats (d'aout à octobre) afin de délivrer les contrats avant le début des missions et ainsi ne pas générer de retard de paiement ;
- Se doter d'outils de gestion plus performants, compte tenu de l'enveloppe de dossiers à traiter ;
- Mettre à disposition des outils pour assurer un meilleur suivi du projet d'avenir du jeune, tant au cours de la mission qu'après la mission ;
- Organiser une session de formation en région, afin d'apporter des conditions de délivrance aux volontaires et tuteurs optimales, et de renforcer l'implication de notre réseau régional.

### Points à faire évoluer dans le dispositif en général

- Permettre une extraction des détails des virements opérés sur ELISA pour le traitement comptable ;
- Dans Elisa, quand la création des contrats se fait par importation de fichiers de données : laisser la possibilité de revenir sur les dossiers, et non les rendre inaccessibles ;
- Organiser des journées d'échanges entre les structures de même profil (agrément national et convention de MAD, importants volumes de dossiers volontaires à traiter ...)

*Nous vous remercions pour l'attention que vous avez portée à ce document.*



# Service Civique Compte-rendu annuel d'activité Année 2015-2016

**FNOGEC**

**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements d'Enseignement  
Catholique.**

**Numéro d'agrément : NA-000-15-00081**

277 rue Saint Jacques  
75240 Paris cedex 05

## Annexes

---

- Liste des établissements ayant accueilli un volontaire sur l'année 2015-2016
- Note d'information et modes opératoires
- Documents concernant la formation civique et citoyenne
- Power points présentés à la journée d'information du 21 mars 2016
- Articles de presse
- Sites internet d'établissements scolaires
- Participation à des évènements
- Rapport de mission « environnement » réalisé par une volontaire

Vous pouvez consulter également l'espace Service Civique sur le site internet de la FNOGEC, régulièrement mis à jour :

<http://www.fnogec.org/politique-sociale/Service-Civique>